

**Date d'affichage : 19/12/2019**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 19/12/2019</b></p>
---

**Présents** : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 18/12/2019 :**

U13 D1B 52134.1 MONTREUIL US – MARQUISE US. 1<sup>er</sup> forfait de Marquise US. Homologué : Montreuil US 3-Marquise US 0 par forfait. Amende 12€ à Marquise US.

U13 D1B 52135.1 LE PORTEL ST – HESDIN OL. 1<sup>er</sup> forfait d'Hesdin OL. Homologué : Le Portel ST 3-Hesdin OL 0 par forfait. Amende minorée 6€ à Hesdin OL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Mr Claude Fournier

Le Secrétaire : Mr Franck Poret